

**des soins de longue durée**

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée **District de London**  
 Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 130, avenue  
 Dufferin, 4<sup>e</sup> étage  
 London (Ontario) N6A 5R2  
 Téléphone : 800 663-3775

**Rapport public original**

**Date de publication du rapport :** 25 novembre 2024

**Numéro d'inspection :** 2024-1539-0003

**Type d'inspection :**

Plainte  
 Système de rapport d'incidents critiques  
 Suivi

**Titulaire de permis :** La Corporation de la ville de London

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Dearness Home for Senior Citizens,  
 London

**RÉSUMÉ DE L'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur le site aux dates suivantes : 19, 21 et 22 novembre 2024

L'inspection a eu lieu hors site à la date suivante : Le 20 novembre 2024

Les admissions suivantes ont été inspectées :

- Registre : N° 00127918 - Plainte liée à la prévention des mauvais traitements et de la négligence.
- Registre : N° 00127930 - CIS n° 514-000014-24 lié à la prévention des mauvais traitements et de la négligence.
- Registre : N° 00129010 - N° de suivi : 1 - Ordre de conformité de l'inspection n° 001/2024\_1539\_0002, lié à la LRSLD, 2021 - art. 5, Foyer sûr et sécuritaire, avec une date d'échéance de conformité du 15 novembre 2024.

**Ordres de conformité délivrés antérieurement**

## des soins de longue durée

### Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée **District de London**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 130, avenue

Dufferin, 4<sup>e</sup> étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants  
délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2024-1539-0002 liée à la LRSLD, 2021, article 5

Les **protocoles d'inspection suivants** ont été utilisés au cours de cette inspection :

Foyer sûr et sécurisé

Prévention et contrôle de l'infection

Prévention de la violence et de la négligence

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, les inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné les dossiers et mené des entrevues, le cas échéant. Il n'y a eu aucune constatation de non-conformité.